Date d'impression: 15.06.2022

Numéro de version 3 Révision: 15.06.2022

Page: 1/11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum
- · Code du produit: DCC218ALU
- · **UFI**: H500-C029-G003-D977
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

- · Fonction technique Colorant
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Monopoly B.V. p/a Gaffelveld 3 3993 RC Houten The Netherlands

info@energyguardcorp.com

Service chargé des renseignements:

Product Safety Department

R&D department

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

NVIC: +31 (0)88 755 8000

Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.

Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

Numéro de version 3 Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

(suite de la page 1)

Page: 2/11

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Date d'impression: 15.06.2022

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger







GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aromatisch polyisocyanaat-prepolymeer

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

Prepolymer based on aromatic polyisocyanate

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

isocvanate de tosvle

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange de résines.

· Composants dangereux:

EINECS: 215-535-7

CAS: 1330-20-7

xylène

🏵 Flam. Lig. 3, H226; 🕦 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332;

Skin Irrit. 2, H315

15-<20%

(suite page 3)

(ENERGY GUARD)

Date d'impression : 15.06.2022 Numéro de Version 3 Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

CAS: 67815-87-6	Aromatisch polyisocyanaat-prepolymeer	de la page 15-<209
	Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	,
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3	Aluminium en poudre (stabilisée)	10-<159
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	7-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Transport SE 3, H336	7-<10%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; S Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	7-<10%
CAS: 127821-00-5	Prepolymer based on aromatic polyisocyanate Resp. Sens. 1, H334; Eye Irrit. 2, H319	7-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ↑ Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	3-<5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Transport Transport	1-<2,5%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	1-<2,5%
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9 Reg.nr.: 01-2119480143-45	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	1-<2,5%
CAS: 4083-64-1 EINECS: 223-810-8	isocyanate de tosyle Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,5-<19

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Page : 3/11

(ENERGY GUARD)

Date d'impression : 15.06.2022 Numéro de Version 3 Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

(suite de la page 3)

Page: 4/11

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

- FR

Numéro de Version 3 for hvac & r equipment

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

Révision: 15.06.2022

(suite de la page 4)

Page : 5/11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Date d'impression: 15.06.2022

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

CAS: 100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

VLEP Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)



Numéro de version 3 for hvac & r equipment Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

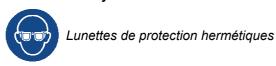
(suite de la page 5)

Page : 6/11

· Protection des yeux:

· 9.2 Autres informations

Date d'impression: 15.06.2022



9.1 Informations sur les propriétés physiques et Indications générales	cnimiques essentielles
Aspect: Forme: Couleur: Odeur: Seuil olfactif:	Liquide Selon désignation produit Caractéristique Non déterminé.
valeur du pH:	Mélange non polaire/aprotique.
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Point d'éclair	30 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	240 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélang explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	1,1 Vol % 7 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	6,7-8,2 hPa
Densité à 20°C: Densité relative Densité de vapeur: Taux d'évaporation:	1,078 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité: Dynamique: Cinématique à 20 °C:	Non déterminé. 15 s (ISO 6 mm)
Teneur en solvants: Solvants organiques: VOC (CE)	46,0 % 46,00 %
Teneur en substances solides:	54.0 %

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Date d'impression: 15.06.2022

Numéro de version 3 for hvac & r equipment Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

(suite de la page 6)

Page : 7/11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeur	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 1	CAS: 1330-20-7 xylène				
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)			
Dermiq	ue LD50	2.000 mg/kg (lapin)			
CAS: 9	CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues				
Inhalate	oire LC50/4 h	>15 mg/l (rat)			
CAS: 6	CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)				
Oral	LD50	>6.800 mg/kg (rat)			
Dermiq	ue LD50	>3.400 mg/kg (rab)			
Inhalate	oire LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)			
CAS: 6	CAS: 64742-48-9 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité				
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)			
Dermiq	ue LD50	>3.000 mg/kg (rab)			
CAS: 1	CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle				
Oral	LD50	2.200 mg/kg (souris)			
Inhalate	oire LC50/4 h	>15 mg/l (rat)			
CAS: 5	CAS: 5873-54-1 isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle				
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)			
		mg/kg (lapin)			
Dermiq	ue LD50	9.400 mg/kg (lapin)			
CAS: 4083-64-1 isocyanate de tosyle					
Oral	LD50	2,234 mg/kg (rat)			

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Ne relève pas des critères de classification du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

(suite page 8)

Date d'impression : 15.06.2022 Numéro de Version 3 for hvac & r equipment

ENERGY GUARD

Page : 8/11

(suite de la page 7)

Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

UN1263

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/RID/ADN, ADN

1263 PEINTURES

PAINT

3

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA



· IMDG, IATA

· Classe 3 Liquides inflammables.

· Étiquette

(suite page 9)

(ENERGY GUARD)

Date d'impression : 15.06.2022 Numéro de Version 3 Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

(suite de la page 8) · ADN · Classe ADN/R: 3 Liquides inflammables. · 14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA III· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30 · No EMS: F-E,S-E · Stowage Category Α · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR/RID/ADN · Quantités limitées (LQ) 5L Code: E1 · Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels D/E ·IMDG Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UN 1263 PEINTURES, 3, III

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger

· "Règlement type" de l'ONU:







GHS02 GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aromatisch polyisocyanaat-prepolymeer

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

Prepolymer based on aromatic polyisocyanate

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

isocyanate de tosyle

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle

diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 10)

Page: 9/11

(ENERGY GUARD)

Numéro de Version 3 Révision: 15.06.2022

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

(suite de la page 9)

Page : 10/11

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Date d'impression: 15.06.2022

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 56a, 56b, 74
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 11)

Numéro de version 3

Page : 11/11

Nom du produit: EnergyGuard DCC Aluminum

(suite de la page 10)

Révision: 15.06.2022

H332 Nocif par inhalation.

Date d'impression: 15.06.2022

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Product Safety Department

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3